



Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 5 février 2024 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2024-02-35 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

19.1 DESTINATION KINGSEY.

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2024-02-36 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session extraordinaire du 29 janvier 2024.

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire du 29 janvier 2024 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale dépose le rapport du Service de sécurité incendie.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME

La directrice générale dépose le rapport du Service d'urbanisme.

CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2024-02-37 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT UN DOLLARS ET QUINZE CENTS (322 501,15 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2024-02-38 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN - UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le ministère des Transports a versé une compensation de 70 388 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;
2. Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls approuve l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien (dossier no VRA73946 / no de fournisseur : 67827).

2024-02-39 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2024

CONSIDÉRANT QUE :

1. La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc;
2. Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **CINQUANTE-HUIT MILLE SEPT CENT DOLLARS (58 700,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2024. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
 - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
 - Le deuxième tiers du montants sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
 - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

2024-02-40 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT - MME SANDRA DIONNE

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
2. Le directeur du service recommande l'embauche de nouveaux Premiers Répondants;
3. Le directeur du service recommande l'embauche de Mme Sandra Dionne qui a déjà été à l'emploi de la ville à titre de Premier Répondant;
4. Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Sandra Dionne à titre de Premier Répondant pour son Service de sécurité incendie.
2. **CONDITIONS.** Mme Dionne sera soumise aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2024-02-41 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT - MME JOANNIE CARON

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
2. Le directeur du service recommande l'embauche de nouveaux Premiers Répondants;
3. Le directeur du service recommande l'embauche de Mme Joannie Caron qui est ambulancière;
4. Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mme Joannie Caron à titre de Premier Répondant pour son Service de sécurité incendie.
2. **CONDITIONS.** Mme Caron sera soumise aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

2024-02-42 LIEU DE LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE:

1. L'article 86 de la *Loi sur les cités et ville* mentionne que le bureau du greffier est établi au lieu où se tiennent les sessions du conseil;
2. Les bureaux de l'hôtel de ville, dont celui de la greffière, sont déménagés au 401, boulevard Marie-Victorin et que la salle du conseil est située au 15, rue Caron;
3. Il y a lieu que le conseil précise l'endroit où se tiennent les sessions du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que les séances du conseil de la Ville de Kingsey Falls se tiennent à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

2024-02-43 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN - 8e VERSEMENT DE LA SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE :

1. Aux termes de la résolution no 19-181, la ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d'expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;
2. Les travaux se poursuivent et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la ville de procéder à un huitième versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **HUITIÈME VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un huitième versement au montant de **VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (29 700,00 \$)** au Parc-Marie-Victorin.
2. **CONDITION.** Ce montant sera versé sur réception des pièces justificatives, telles les factures et ce, depuis le début du projet.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2024-02-44 ASSURANCES MUNICIPALES - AUGMENTATION DU MONTANT DE LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE:

1. La Ville possède une garantie responsabilité civile d'un montant de 5 millions de dollars auprès de la FQM Assurances;
2. Plusieurs bâtiments de grande valeur sont présents sur le territoire de la municipalité;
3. Suite à une mise à jour du dossier des assurances de la ville, le courtier en assurance de dommages recommande à la ville d'augmenter sa garantie responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à augmenter le montant de la garantie responsabilité civile auprès de la FQM Assurances de 7 millions de dollars portant le montant de la garantie responsabilité civile à **DOUZE MILLIONS DE DOLLARS (12 000 000 \$)**.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer la prime de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** par tranche de 1 million additionnel plus la taxe sur prime.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à payer les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la FMQ Assurances.

2024-02-45 DEMANDE DE SERVICE PROFESSIONNEL JURIDIQUE - PROCÉDURES JUDICIAIRES - PROPRIÉTAIRE DU 15, RUE BOULET

CONSIDÉRANT:

1. La résolution numéro 2023-166 mandatant la firme Avizo Experts-Conseils pour la préparation d'un rapport sur les travaux de stabilisation de berges qui ont été effectués par la propriétaire du 15, rue Boulet;
2. Qu'il y a lieu de poursuivre l'étude du dossier et de mandater le cabinet d'avocats Tremblay Bois afin de poursuivre le traitement du dossier et de déposer une procédure judiciaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Luc DUVAL**, appuyé par **Éric FRÉCHETTE** et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls mandate le cabinet d'avocats Tremblay Bois pour instituer des procédures judiciaires au nom de la Ville à l'encontre de la propriétaire du 15, rue Boulet, afin d'assurer que les travaux de stabilisation des berges sur ladite propriété soient conformes à la loi, ou à défaut, qu'ils soient démolis;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls mandate madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, à signer tout document pour donner plein effet à la présente;

QUE le coût de ces honoraires soit payé à même le fonds général;

QUE, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil adopte la présente résolution.

2024-02-46 SUIVI DU LAC-À-L'ÉPAULE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE:

1. En 2022, le conseil municipal a tenu un Lac-à-l'épaule dont la ville a obtenu le rapport de cette journée de réflexion;
2. Il y a lieu que la ville fasse un suivi de cette journée pour définir les objectifs pour les prochaines années;
3. La firme Soleva a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Soleva inc. pour l'accompagner dans la préparation de son plan d'action avec indicateurs à long terme.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un tarif horaire de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
4. **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
5. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Soleva inc.

2024-02-47 RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC D'ARTHABASKA À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QUE:

1. La MRC d'Arthabaska a adopté une résolution portant le numéro 2023-09-2922, en date du 6 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'un projet déposé conjointement entre la MRC et un producteur privé en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01;
2. Le 1er février 2024, la MRC d'Arthabaska a notifié à la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;
3. Afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC d'Arthabaska entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité reconnait et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découlent;

QUE le maire ou la directrice générale soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

2024-02-48 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le Service des travaux publics a besoin d'une remorque pour pouvoir transporter divers équipements, dont les ponceaux et la rétrocaveuse;
2. Pro Remorque a présenté une proposition intéressante pour la ville;
3. Cette dépense est prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Pro Remorque une remorque Maxi-roule pour le Service des travaux publics, le tout tel que prévu à la soumission no 8020 du 18 octobre 2023.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-SEPT CENTS (9 982,47 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Pro Remorque.

**2024-02-49 ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LE PROGRAMME D'ASSURANCE
DES OBNL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE:

1. Des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;
2. L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;
3. L'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise la Ville de Kingsey Falls à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier et un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la ville.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé, l'OBNL suivant, nom, adresse, coordonnées:

- FADOQ Kingsey Falls
a/s Mme Sylvie Grenon, trésorière (819-806-1822)
1B, rue Pinard
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0

**2024-02-50 TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR
JEUNESSE-EMPLOI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE:

1. Le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis, avec la participation des caisses Desjardins, met en place le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
2. Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2024;
3. Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
4. Les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (1 400,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2024, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.

2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.

2024-02-51 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-05 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR 2024

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 2024-05 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2024 tel que soumis par la greffière.

2024-02-52 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-06 RÈGLEMENT DE TARIFICATION - VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2024

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 2024-06 Règlement de tarification - vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024 tel que soumis par la greffière.

2024-02-53 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-07 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU "RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 73" SITUÉ À KINGSEY FALLS, EN CE QUI CONCERNE LES LOTS 5 500 242, 5 500 243 ET 5 500 244

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 2024-07 Règlement décrétant une tarification suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau "Rivière Des Rosiers, branche 73" situé à Kingsey Falls, en ce qui concerne les lots 5 500 242, 5 500 243 et 5 500 244 tel que soumis par la greffière.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller **Marc PAYEUR**, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une session subséquente, un règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.
- dépose le projet de règlement no 2024-08 intitulé Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

DESTINATION KINGSEY

Les membres du conseil discutent du projet de Destination Kingsey pour 2024.

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 30.

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière